

9 mai 1981 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing par MM. Max Clos, Jacques Jacquet-Francillon et Charles Rebois pour "Le Figaro", avant le deuxième tour de l'élection présidentielle, Paris, samedi 9 mai 1981.

QUESTION.- La majorité a flotté. Elle semble aujourd'hui avoir refait son union. Vous avez dit à plusieurs reprises qu'un certain nombre des propositions faites par M. Chirac devaient être prises en considération. Si vous êtes élu demain quelles initiatives comptez-vous prendre en ce sens ?

- LE PRESIDENT.- Si je suis élu Président de la République demain, ce sera sur le même choix de société que la majorité parlementaire de 1978. Il n'y aura donc aucun risque de conflit. Je proposerai, dès le lendemain de l'élection, que se réunissent des états généraux de la majorité. Ils comprendront toutes les formations et tous les élus qui m'ont soutenu. Ces états généraux examineront les enseignements de la campagne `campagne électorale` et les traduiront dans des objectifs que je demanderai au nouveau gouvernement de réaliser. Pourquoi tirer des enseignements de cette campagne ? Une campagne électorale est un moment privilégié de dialogue entre les Français. Elle permet de saisir les grands courants d'opinion qui traversent notre société.

- J'en ai tiré moi-même, vous le savez, beaucoup de leçons. Je suis notamment déterminé à une action décisive contre la bureaucratie. Je pense que les élus et les formations politiques ont fait la même expérience que moi. Il est donc nécessaire de mettre en commun ces réflexions qui seront précieuses pour le futur gouvernement.

- Nous ne devons pas nous en tenir à ces états généraux. Ils n'excluent pas des consultations plus générales qui ne se bornent pas aux membres de la majorité. Je serai l' élu de tous les Français : je serai donc attentif à toutes les propositions, d'où qu'elles proviennent.\

QUESTION.- Il vous a été reproché d'avoir établi un régime excessivement présidentiel sinon "monarchique" et d'avoir rogné les prérogatives du Parlement. Voulez-vous nous préciser comment vous concevez les -rapports entre le législatif et l'exécutif ?

- LE PRESIDENT.- Le Parlement, tel qu'il est constitué, pourra reprendre immédiatement son travail. Ce travail sera important. D'abord parce que des projets de loi essentiels sont en-cours d'examen. Le Sénat a achevé l'examen du projet de loi sur la responsabilité des collectivités locales qui doit désormais être examiné par l'Assemblée nationale. Nos communes et nos départements attendent avec impatience ce texte qui permettra de réduire autant qu'il est possible, la tutelle de l'Etat sur nos collectivités.

- Le Parlement doit aussi se prononcer sur les problèmes de fiscalité locale. L'Assemblée nationale a fait des propositions en cette matière qui sont en-cours d'expérimentation. De ces travaux naîtra la profonde réforme dont chacun reconnaît la nécessité. Le Parlement jouera également un rôle décisif pour les grands projets de loi à venir : en ce qui concerne l'emploi, la libération des initiatives et le réexamen des charges et des contraintes qui pèsent sur les personnes et sur les entreprises. Les conditions sont réunies pour que le travail du Parlement soit amélioré. Nous maintiendrons les grandes traditions de la Vème République. Il doit exister une majorité et le Premier ministre doit entretenir avec les formations qui la composent un dialogue permanent et étroit qui fait de lui le leader de la majorité parlementaire.\

Le maintien des ces traditions ne doit pas empêcher de rechercher une meilleure organisation et une plus grande efficacité du travail parlementaire. Je me suis attaché personnellement. ces

une plus grande efficacité de travail parlementaire et me sera assurée personnellement, ces dernières années, à ce que l'exécution des lois ne soit pas retardée par les lenteurs du pouvoir réglementaire. Les décrets d'application sont désormais pris rapidement. Il faut poursuivre dans cette voie.

- Il faut, aussi et surtout, faire une place plus large à l'initiative parlementaire. Je souhaite que les textes de loi émanent davantage du Parlement et moins des bureaux de l'administration. Je suis persuadé que les parlementaires sont mieux à même de connaître les aspirations et les besoins de nos concitoyens. Pour que l'initiative parlementaire en-matière législative puisse prendre une plus grande ampleur, il faudra rendre moins contraignantes la procédure et l'organisation des débats.

- Lorsque l'on définit des objectifs, il faut prévoir, en même temps, les moyens institutionnels de les réaliser. Nos concitoyens ont pris conscience des excès de la centralisation et de la bureaucratie. Il ne suffit pas de dénoncer ces excès. Il faut mettre au-point les procédures institutionnelles qui permettront de renforcer la loi et le contrôle parlementaire, expression de la souveraineté populaire, et de ramener à sa juste place, qui est de simple exécution, le pouvoir administratif.\

QUESTION.- L'emploi a été - non sans raisons - le cheval de bataille de la gauche dans cette campagne `campagne électorale`. Si vous êtes élu que ferez-vous pour trouver une solution à ce problème capital pour la France ?

- LE PRÉSIDENT.- Il ne faut pas dissimuler la vérité : le chômage ne peut pas disparaître complètement tant que la crise internationale ne sera pas surmontée. Ceux qui promettent sa disparition immédiate distillent l'illusion.

- Vous connaissez les priorités de mon programme : offrir un emploi à tous les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, puis parvenir à une réduction significative du nombre des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'abord de donner à chaque jeune une formation mieux adaptée. La jeunesse est notre meilleur atout. Une des réformes principales du prochain septennat consistera à fonder plus largement la formation professionnelle sur le principe de l'alternance entre la formation théorique et la formation pratique. Une étude récente, menée à l'initiative de la CFDT et publiée par elle, a montré l'intérêt des jeunes pour cette formule qui leur paraît mieux adaptée à leurs besoins et plus ouverte sur la vie.

- Le départ progressif des travailleurs immigrés et l'abaissement de l'âge d'accès à la retraite ou à la pré-retraite, dans le secteur privé et dans le secteur public, favoriseront également l'emploi des jeunes.

- Ainsi, dans le secteur public, 50000 emplois supplémentaires seront libérés. Vous savez également que si nous éliminons, comme je le souhaite les obstacles à l'embauche qui subsistent encore dans les petites et moyennes entreprises, du fait de la réglementation sociale et fiscale, et si, dès que la croissance le permettra, nous réduisons le poids des prélèvements de 42 % à 40 %, nous pourrions offrir aux jeunes davantage d'emplois.

- Comme, par ailleurs, nous maintiendrons fermement les deux piliers de notre politique : l'indépendance énergétique qui permet de réduire les importations de pétrole, la compétitivité des entreprises qui permet l'investissement et l'exportation, notre plan pour l'emploi permettra d'offrir, avant 1985, aux Français, et notamment aux jeunes, un million d'emplois supplémentaires.\

QUESTION.- Supposons que M. François Mitterrand soit élu dimanche. Quelles seraient selon vous les conséquences politiques de ce choix des Français ?

- LE PRÉSIDENT.- C'est M. Mitterrand lui-même qui a précisé les conséquences politiques immédiates de son élection éventuelle.

- Il commencerait par dissoudre l'Assemblée nationale sans même attendre qu'elle se soit prononcée sur la politique qu'il entend mener. Après de longs mois de campagne présidentielle, la France connaîtrait une nouvelle période de division partisane et d'incertitudes électorales.

- Dans le même temps, il désignerait un gouvernement de transition qui prendrait d'importantes décisions engageant l'avenir du pays. Ce comportement me paraît contraire à l'esprit de nos institutions. Un gouvernement ne disposant d'aucun soutien parlementaire ne devrait à l'évidence qu'expédier les affaires courantes.

- D'autre part, M. Mitterrand souhaite, comme il l'a rappelé lors de notre débat télévisé, que le parti communiste et le parti socialiste concluent un contrat de gouvernement. Ce contrat est indispensable à la constitution de la majorité sans laquelle il ne pourra mettre en oeuvre sa politique. Ainsi le gouvernement formé par M. Mitterrand se trouverait placé sous la dépendance du parti communiste.\

QUESTION.- Même question en ce qui concerne les conséquences économiques ...

- LE PRESIDENT.- L'alpha et l'oméga de la politique économique de M. Mitterrand c'est la relance massive de la consommation. Dans la crise qui affecte l'ensemble de l'économie mondiale, l'application d'une telle politique aurait des conséquences désastreuses.

- Comment, en effet, pourrait-il financer cette relance ? Soit en recourant au déficit des finances budgétaires et donc à la création monétaire et à l'inflation \pounds soit en augmentant les impôts et les cotisations sociales. Ce qu'il se garde bien de préciser sans doute pour combiner les deux politiques. Les mesures proposées impliquent en effet 300 milliards de dépenses supplémentaires pour l'Etat, soit plus du double de l'impôt sur le revenu.

- Par ailleurs, la relance brutale de la consommation entraînera une forte augmentation des importations et à terme un grave déséquilibre de nos échanges extérieurs. En 1982, les projections des socialistes prévoient 80 milliards de déficit. Une année de gestion socialiste entraînerait donc une dégradation supérieure à l'effet de deux chocs pétroliers. Cela nous contraindrait rapidement à isoler notre économie et à sortir du Marché commun. Nos entreprises, soumises à des charges sociales et fiscales considérablement alourdies et victimes de la hausse des prix, verraient alors se fermer les marchés extérieurs et seraient obligées de procéder à de nombreux licenciements. Par ailleurs, l'inévitable dépréciation du franc rendrait plus coûteuses nos nécessaires importations de matières premières et de pétrole.

- C'est pourquoi, je continue d'affirmer que cette politique ne peut conduire qu'à l'aggravation du chômage. Qui méconnaît les leçons de l'Histoire est condamné à la revivre !\

QUESTION.- Vous avez dit et répété que l'élection de M. François Mitterrand à la présidence de la République porterait un coup grave à la position internationale de la France. Pourquoi ?

- LE PRESIDENT.- M. Mitterrand ne peut gouverner qu'avec le soutien des communistes. De quelle autorité internationale pourra se prévaloir un gouvernement d'union de la gauche dont les composantes sont incapables de s'accorder sur une politique extérieure et une politique de défense ? Je vous rappelle que la doctrine du parti communiste en-matière de défense - le rapport Kanapa - a été qualifiée par M. Mitterrand d'"ubuesque". Leurs divergences en politique étrangère sont connues de tous, en ce qui concerne l'Afghanistan, le Proche-Orient, les -rapports Est - Ouest et la construction européenne. La politique extérieure conduite par M. Mitterrand serait nécessairement incohérente, louvoyante, voire inexistante. Je vous laisse imaginer ce que serait sa capacité de réaction en-cas-de crise internationale.\

QUESTION.- Quelle est la signification essentielle du choix que les électeurs feront dimanche ?

- LE PRESIDENT.- L'enjeu est grave. Une fois encore, les Français sont placés devant un choix capital. Il s'agit naturellement de bien plus que de mon destin personnel. Il s'agit du destin de la France. En m'élisant, les Français choisiront de préserver les institutions de la Vème République, de développer et d'adapter notre économie, de renforcer la solidarité nationale, de faire reculer l'injustice, de maintenir les libertés, d'assurer notre indépendance et d'affirmer le rôle et l'influence de la France dans le monde. C'est maintenant à chaque Française et à chaque Français qu'il revient de faire son choix. Un choix qui n'est pas seulement entre deux personnes, mais entre deux politiques et, au delà, entre deux avenir pour la France, la poursuite du progrès ou le déclin.\